



Formation

Éducateur Technique Spécialisé



Rapport d'activité

- Avril 2024 -

Rédacteurs :

- **Martin WIBAUX** : Responsable de la formation
- **Blandine DANAU** : Assistante de formation

Sommaire

AVANT-PROPOS.....	3
1. Morphologie de la filière.....	4
2. Profil des trois promotions	5
3. Calendriers de La formation théorique	8
4. La formation pratique	10
5. Contrôles continus et attribution des E.C.T.S	11
6. Les blocs de compétences.	18
7. La commission pédagogique	19
8. La certification	20
9. L'insertion professionnelle.....	22
10. L'équipe pédagogique	23
11. Bilan et perspectives	24

AVANT-PROPOS

L'Institut Régional du Travail Social de Champagne-Ardenne (IRTS CA) a obtenu l'autorisation d'ouverture, par le décret d'application du 15 janvier 2019, au grade licence du DEETS et ce, pour 5 ans, dès la rentrée 2019.

L'année universitaire 2022 / 2023 a été marquée par 3 évènements majeurs :

- 1- Cette année, le CFA (Centre de Formation d'Apprentis) a vu son importance croître dans la formation des Educateurs Techniques Spécialisés (ETS). Avec une approche pratique et théorique combinée, les ETS acquièrent des compétences essentielles pour accompagner efficacement les personnes en difficulté. Le développement du CFA au sein de l'IRTSCA a permis une professionnalisation accrue de ces apprenants, en offrant des programmes adaptés aux besoins du terrain et un suivi et un accompagnement de proximité. Les partenariats entre le CFA et les structures d'accueil ont favorisé l'échange de bonnes pratiques et la mise en œuvre de formations pertinentes. Ainsi, le CFA IRTSCA devient un pilier central dans la formation des ETS, contribuant à l'amélioration continue des services sociaux et éducatifs.
- 2- Le dispositif "Dispo Jeune", qui n'existe plus d'ailleurs et qui permettait de bien aider les jeunes, a été un succès retentissant pour 2 apprenants cette année, offrant à ces jeunes des opportunités d'emploi, de formation et d'accompagnement personnalisé. Grâce à ce programme, nos apprenants ont pu accéder à des stages, des contrats d'apprentissage et des emplois en adéquation avec leurs aspirations. La mise en place d'un réseau d'établissements partenaires a favorisé l'intégration professionnelle des participants. En résumé, le "Dispo Jeune" a été une initiative couronnée de succès, contribuant à l'insertion professionnelle et à l'autonomisation des étudiants ETS cette année. Il faut rappeler aussi que les 2 étudiants sont passés par une VAP (Validation des Acquis Professionnels) et une a terminé major de promotion.
- 3- Deux apprenants issus du dispositif OASIS, destiné à accompagner les personnes en situation de handicap vers la réussite, ont brillamment obtenu leur diplôme d'Éducateurs Techniques Spécialisés. Leur parcours témoigne d'une détermination sans faille malgré les obstacles rencontrés. Grâce à un soutien adapté et à leur propre persévérance, ils ont surmonté les défis et ont su démontrer leurs compétences professionnelles. Leur réussite est une source d'inspiration, mettant en lumière l'importance de l'inclusion et de l'accessibilité dans l'éducation et la formation. Leur accomplissement illustre la capacité de chacun à réaliser ses aspirations, quel que soit son parcours ou ses difficultés initiales.

1. Morphologie de la filière

Statut des apprenants

La filière bénéficie d'un Quota Région de 36 places (12 par promotion).

Pour l'année universitaire 2022/2023, le nombre des apprenants admis en formation dans le cadre du Quota (étudiants et demandeurs d'emploi) est de 17, soit 65 % de l'effectif total de la filière qui est de 26 apprenants.

Au titre du Hors Quota, on enregistre donc la présence de 2 salariés (en troisième année) et de 7 apprentis (3 en première année, 1 en deuxième année et 3 en troisième année).

Il convient de noter que 3 apprenties ont intégré la formation sous ce statut dès la première année.

Statut	Etudiant	Demandeur d'emploi	Salarié	Apprenti
Effectif total : 26	10	7	2	7

Les salariés et apprentis exercent tous dans le champ du handicap : 2 dans le secteur de l'enfance et de l'adolescence et 7 dans le secteur adulte du travail protégé.

Etablissement	IME	ESAT
Effectif	2	9

On note un léger déséquilibre entre les promotions mais sans être trop significatif.

Promotion	ETS 1	ETS 2	ETS 3
Effectif	8 apprenants	7 apprenants	11 apprenants

Depuis la mise en œuvre du décret n° 2005-1376 du 3 novembre 2005 qui institue le Diplôme d'État d'Éducateur Technique Spécialisé et permet l'accès de la formation en voie directe¹, on observe une augmentation constante du taux de féminisation qui atteint aujourd'hui 88,5 % de l'effectif total. Ce taux de féminisation tend à rapprocher, sur le plan morphologique, la filière ETS des autres filières de niveau 6. Il est à souligner que la rentrée 2023 est représentée à 100% par la gent féminine. C'est une première historique pour la formation ETS à l'IRTSCA.

Sexe	Homme	Femme
Effectif total	3	23

¹ Jusqu'à cette date, la formation menant à l'obtention du C.A.F.E.T.S était uniquement accessible aux salariés en situation d'emploi d'Éducateur Technique ou de Moniteur d'Atelier.

Origine géographique des apprenants

Département	08	51	52	02	60	55
Effectif	4	17	1	2	1	1

Les apprenants sont majoritairement originaires de la Région Champagne-Ardenne (n = 22) puisqu'ils représentent 85 % de l'effectif total avec une forte dominante des apprenants résidant dans le département de la Marne (65 %). Seuls 4 apprenants sont originaires d'autres départements Aisne (8 %), Oise (4 %) et la Meuse (4%).

2. Profil des trois promotions

Promotion première année

Sexe

Sexe	Hommes	Femmes
Effectif	-	8

Statut

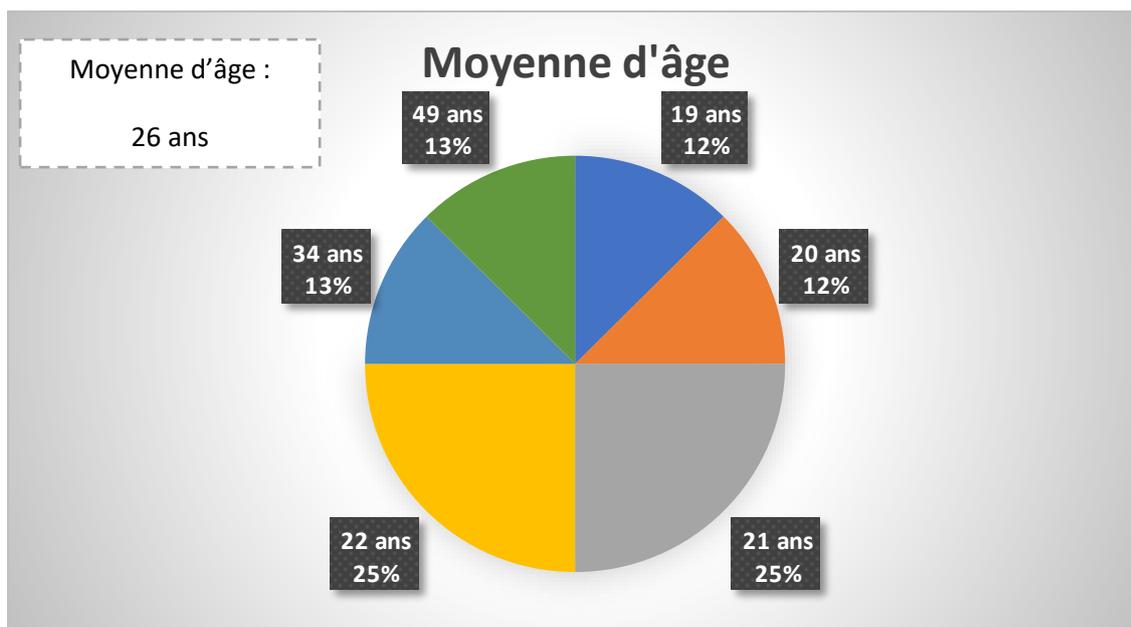
Statut	Etudiant	Demandeur d'emploi	Apprenti
Effectif	3	2	3

Origine géographique

Département	51	52	55
Effectif	6	1	1

Pyramide des âges

Age	19 ans	20 ans	21 ans	22 ans	34 ans	49 ans
Effectif	1	1	2	2	1	1



La moyenne d'âge de la promotion de première année est de 26 ans.

Promotion deuxième année

Sexe

Sexe	Hommes	Femmes
Effectif	1	6

Statut

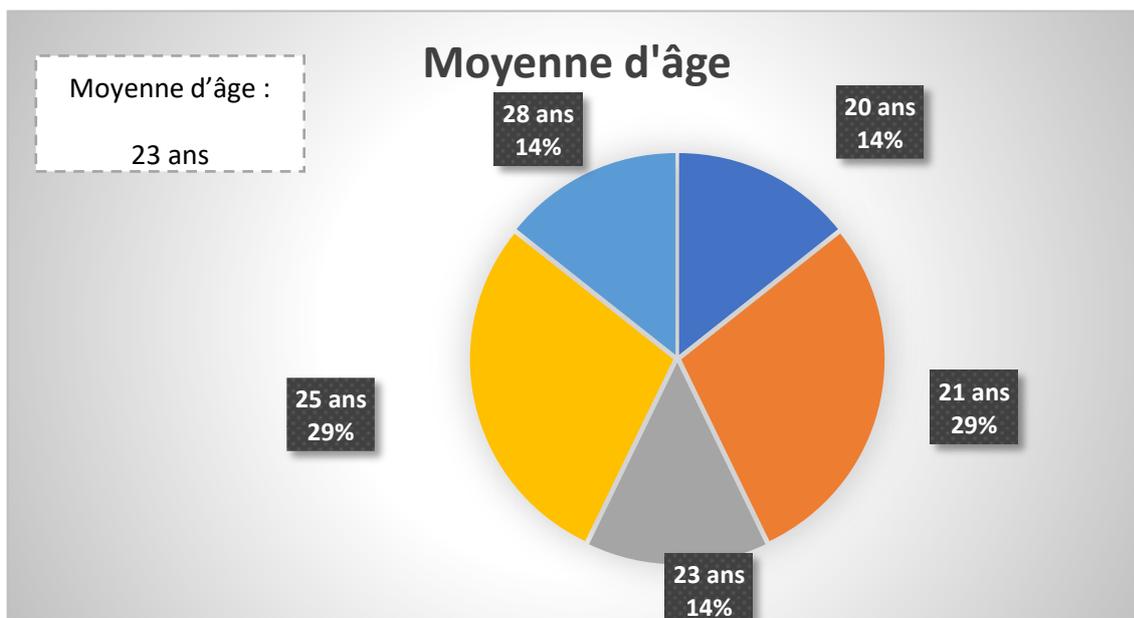
Statut	Etudiant	Demandeur d'emploi	Apprenti
Effectif	4	2	1

Origine géographique

Département	02	08	51
Effectif	1	2	4

Pyramide des âges

Age	20 ans	21 ans	23 ans	25 ans	28 ans
Effectif	1	2	1	2	1



La moyenne d'âge de la promotion de deuxième année est de 23 ans.

Promotion troisième année

Sexe

Sexe	Hommes	Femmes
Effectif	2	9

Statut

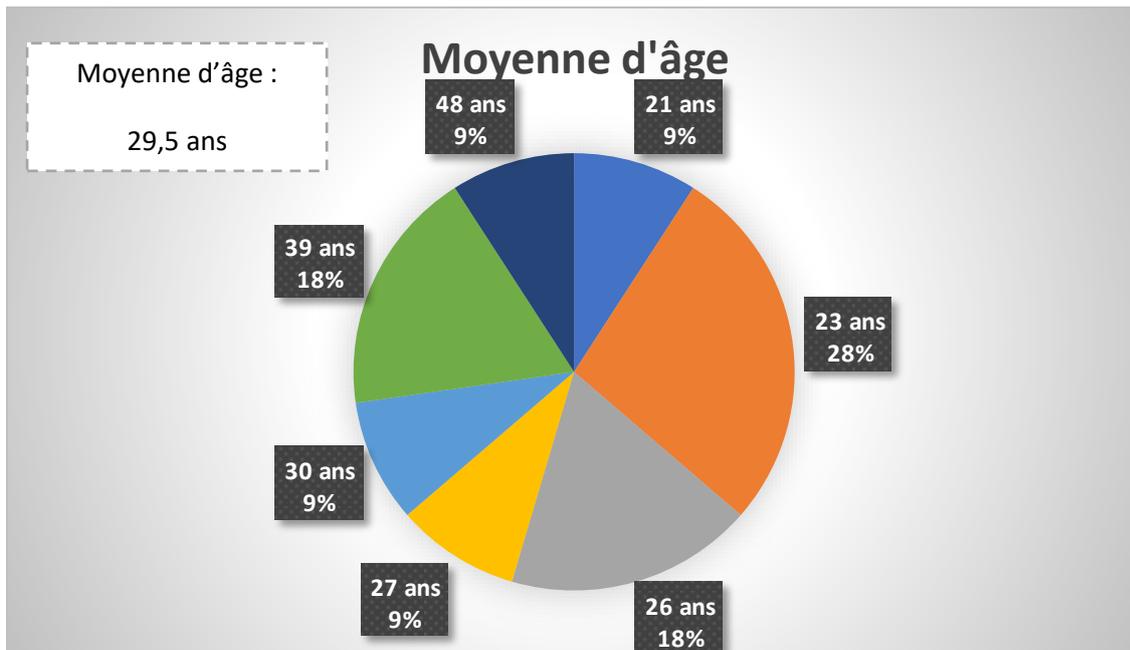
Statut	Etudiant	Demandeur d'emploi	Salarié	Apprenti
Effectif	3	3	2	3

Origine géographique

Département	02	08	51	60
Effectif	1	2	7	1

Pyramide des âges

Age	21 ans	23 ans	26 ans	27 ans	30 ans	39 ans	48 ans
Effectif	1	3	2	1	1	2	1



La moyenne d'âge de la promotion de troisième année est de 29,5 ans.

3. Calendriers de La formation théorique

Calendrier de la formation théorique de la première année de formation



Calendrier 2022/2023
Formation Educateur Technique Spécialisé - 1ère année

août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet
L 01 (S 31)	J 01	S 01	M 01	J 01	D 01	M 01	M 01	S 01	L 01 (S 18)	J 01	S 01
M 02	V 02	D 02	M 02	V 02	L 02	J 02	J 02	D 02	M 02	V 02	D 02
M 03	S 03	L 03 (S 40)	J 03	S 03	M 03	V 03	V 03	L 03	M 03	S 03	L 03 (S 27)
J 04	D 04	M 04	V 04	D 04	M 04	S 04	S 04	M 04	J 04	D 04	M 04
V 05	L 05	M 05 (S 36)	S 05	L 05 (S 49)	J 05	D 05	D 05	M 05	V 05	L 05	M 05
S 06	M 06	J 06	D 06	M 06	V 06	L 06	S 06	S 06	M 06	J 06	S 06
D 07	M 07	V 07	L 07 (S 45)	M 07	S 07	M 07	M 07	V 07	D 07	M 07	V 07
L 08	J 08	S 08	M 08	D 08	M 08	M 08	S 08	L 08	S 08 (S 19)	S 08	S 08
M 09	V 09	D 09	M 09	V 09	L 09	J 09	L 09	D 09	M 09	V 09	D 09
M 10	S 10	L 10 (S 44)	J 10	S 10	M 10	V 10	V 10	L 10	S 10 (S 15)	S 10	L 10 (S 28)
J 11	D 11	M 11	V 11	D 11	M 11	S 11	S 11	M 11	J 11	D 11	M 11
V 12	L 12	M 12 (S 37)	S 12	L 12 (S 50)	J 12	D 12	D 12	V 12	M 12	L 12	M 12
S 13	M 13	J 13	D 13	V 13	L 13	L 13	S 13	J 13	S 13	M 13	J 13
D 14	M 14	V 14	L 14 (S 46)	M 14	S 14	M 14	M 14	V 14	D 14	M 14	V 14
L 15	J 15	S 15	M 15	J 15	D 15	M 15	S 15	S 15	L 15 (S 20)	S 15	S 15
M 16	V 16	D 16	M 16	V 16	L 16	J 16	L 16	D 16	M 16	V 16	D 16
M 17	S 17	L 17 (S 43)	J 17	S 17	M 17	V 17	V 17	L 17	S 17 (S 16)	S 17	L 17 (S 29)
J 18	D 18	M 18	V 18	D 18	M 18	S 18	S 18	M 18	J 18	D 18	M 18
V 19	L 19	M 19 (S 38)	S 19	L 19 (S 51)	J 19	D 19	D 19	V 19	M 19	L 19	M 19
S 20	M 20	J 20	D 20	M 20	V 20	L 20	L 20	S 20	S 20	M 20	J 20
D 21	M 21	V 21	L 21 (S 47)	M 21	S 21	M 21	M 21	V 21	D 21	M 21	V 21
L 22	J 22	S 22	M 22	J 22	D 22	M 22	M 22	S 22	L 22 (S 24)	S 22	L 22
M 23	D 23	M 23	V 23	V 23	L 23	J 23	J 23	D 23	M 23	V 23	D 23
M 24	S 24	L 24 (S 43)	J 24	S 24	M 24	V 24	V 24	L 24	S 24 (S 17)	S 24	L 24
J 25	D 25	M 25	V 25	D 25	M 25	S 25	S 25	M 25	J 25	D 25	M 25
V 26	L 26	M 26 (S 39)	S 26	L 26 (S 52)	J 26	D 26	D 26	V 26	M 26	L 26	M 26
S 27	M 27	J 27	D 27	M 27	V 27	L 27	L 27	S 27	J 27 (S 13)	S 27	V 27
D 28	M 28	V 28	L 28 (S 48)	M 28	S 28	M 28	M 28	V 28	D 28	M 28	V 28
L 29	J 29	S 29	M 29	J 29	D 29	M 29	M 29	S 29	L 29 (S 22)	S 29	D 29
M 30	D 30	M 30	V 30	M 30	L 30	V 30	L 30	D 30	M 30	J 30	D 30
M 31	L 31	S 31 (S 44)	M 31	S 31	M 31	V 31	V 31	M 31	J 31	L 31	L 31

Vacances, weekends, jours fériés

Amplitude pour formation sur site qualifiant

Formation à l'IRTS

Calendrier de la formation théorique de la deuxième année de formation



Calendrier 2022/2023													
Formation Educateur Technique Spécialisé - 2ème année													
août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet		
L 01	(S 31)	J 01	S 01	M 01	J 01	D 01	M 01	L 01	M 01	(S 18)	J 01	S 01	D 01
M 02		V 02	D 02	M 02	V 02	L 02	J 02	M 02	D 02	M 02	V 02	D 02	M 02
M 03		S 03	L 03	(S 40)	J 03	S 03	M 03	V 03	L 03	(S 14)	M 03	S 03	L 03
J 04		D 04	M 04	V 04	D 04	M 04	S 04	S 04	M 04	J 04	D 04	M 04	M 04
V 05		L 05	(S 36)	M 05	S 05	L 05	(S 49)	J 05	D 05	D 05	M 05	V 05	L 05
S 06		M 06	J 06	D 06	M 06	V 06	(S 6)	L 06	(S 10)	J 06	S 06	M 06	S 06
D 07		M 07	V 07	L 07	(S 45)	M 07	S 07	M 07	M 07	M 07	(S 19)	M 07	V 07
L 08	(S 32)	J 08	S 08	M 08	J 08	D 08	M 08	M 08	S 08	L 08	(S 19)	J 08	S 08
M 09		V 09	D 09	M 09	V 09	L 09	(S 2)	J 09	D 09	D 09	M 09	V 09	D 09
M 10		S 10	L 10	(S 41)	J 10	S 10	M 10	V 10	L 10	(S 15)	M 10	S 10	M 10
J 11		D 11	M 11	V 11	D 11	M 11	S 11	S 11	M 11	J 11	D 11	M 11	M 11
V 12		L 12	(S 37)	M 12	S 12	L 12	(S 50)	J 12	D 12	D 12	M 12	V 12	L 12
S 13		M 13	J 13	D 13	M 13	V 13	L 13	(S 7)	L 13	(S 11)	J 13	S 13	J 13
D 14		M 14	V 14	L 14	(S 46)	M 14	S 14	M 14	M 14	V 14	M 14	V 14	V 14
L 15	(S 33)	J 15	S 15	M 15	J 15	D 15	M 15	M 15	S 15	L 15	(S 20)	J 15	S 15
M 16		V 16	D 16	M 16	V 16	L 16	(S 3)	J 16	D 16	D 16	M 16	V 16	D 16
M 17		S 17	L 17	(S 42)	J 17	S 17	M 17	V 17	V 17	L 17	(S 16)	M 17	L 17
J 18		D 18	M 18	V 18	D 18	M 18	S 18	S 18	M 18	J 18	D 18	M 18	M 18
V 19		L 19	(S 38)	M 19	S 19	L 19	(S 51)	J 19	D 19	M 19	V 19	L 19	M 19
S 20		M 20	J 20	D 20	M 20	V 20	L 20	(S 8)	L 20	(S 12)	J 20	S 20	J 20
D 21		M 21	V 21	L 21	(S 47)	M 21	S 21	M 21	M 21	V 21	D 21	M 21	V 21
L 22	(S 34)	J 22	S 22	M 22	J 22	D 22	M 22	M 22	S 22	L 22	(S 11)	J 22	S 22
M 23		V 23	D 23	M 23	V 23	L 23	(S 4)	J 23	J 23	D 23	M 23	V 23	D 23
M 24		L 24	(S 39)	J 24	S 24	M 24	V 24	V 24	M 24	(S 17)	M 24	S 24	L 24
J 25		D 25	M 25	V 25	D 25	M 25	S 25	S 25	M 25	J 25	D 25	M 25	M 25
V 26		L 26	(S 39)	M 26	S 26	L 26	(S 52)	J 26	D 26	M 26	V 26	L 26	M 26
S 27		M 27	J 27	D 27	M 27	V 27	L 27	(S 9)	L 27	(S 13)	J 27	S 27	J 27
D 28		M 28	V 28	L 28	(S 48)	M 28	S 28	M 28	M 28	V 28	D 28	M 28	V 28
L 29	(S 35)	J 29	S 29	M 29	J 29	D 29	M 29	(S 5)	M 29	(S 22)	J 29	S 29	S 29
M 30		V 30	D 30	M 30	V 30	L 30	(S 5)	L 30	J 30	D 30	M 30	D 30	D 30
M 31			L 31	(S 44)	S 31	M 31		M 31	V 31	M 31	L 31	L 31	L 31

■ Vacances, weekends, jours fériés
 ■ Amplitude pour formation sur site qualifiant
 ■ Formation à l'IRTS

Calendrier de la formation théorique de la troisième année de formation



Calendrier 2022/2023													
Formation Educateur Technique Spécialisé - 3ème année													
août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet		
L 01	(S 31)	J 01	S 01	M 01	J 01	D 01	M 01	L 01	M 01	(S 18)	J 01	S 01	D 01
M 02		V 02	D 02	M 02	V 02	L 02	J 02	M 02	D 02	M 02	V 02	D 02	M 02
M 03		S 03	L 03	(S 40)	J 03	S 03	M 03	V 03	L 03	(S 14)	M 03	S 03	L 03
J 04		D 04	M 04	V 04	D 04	M 04	S 04	S 04	M 04	J 04	D 04	M 04	M 04
V 05		L 05	(S 36)	M 05	S 05	L 05	(S 49)	J 05	D 05	D 05	M 05	V 05	L 05
S 06		M 06	J 06	D 06	M 06	V 06	L 06	(S 6)	L 06	(S 10)	J 06	S 06	M 06
D 07		M 07	V 07	L 07	(S 45)	M 07	S 07	M 07	M 07	M 07	(S 19)	M 07	V 07
L 08	(S 32)	J 08	S 08	M 08	J 08	D 08	M 08	M 08	S 08	L 08	(S 19)	J 08	S 08
M 09		V 09	D 09	M 09	V 09	L 09	(S 2)	J 09	D 09	D 09	M 09	V 09	D 09
M 10		S 10	L 10	(S 41)	J 10	S 10	M 10	V 10	L 10	(S 15)	M 10	S 10	M 10
J 11		D 11	M 11	V 11	D 11	M 11	S 11	S 11	M 11	J 11	D 11	M 11	M 11
V 12		L 12	(S 37)	M 12	S 12	L 12	(S 50)	J 12	D 12	D 12	M 12	V 12	L 12
S 13		M 13	J 13	D 13	M 13	V 13	L 13	(S 7)	L 13	(S 11)	J 13	S 13	J 13
D 14		M 14	V 14	L 14	(S 46)	M 14	S 14	M 14	M 14	V 14	M 14	V 14	V 14
L 15	(S 33)	J 15	S 15	M 15	J 15	D 15	M 15	M 15	S 15	L 15	(S 20)	J 15	S 15
M 16		V 16	D 16	M 16	V 16	L 16	(S 3)	J 16	J 16	D 16	M 16	V 16	D 16
M 17		S 17	L 17	(S 42)	J 17	S 17	M 17	V 17	V 17	L 17	(S 16)	M 17	L 17
J 18		D 18	M 18	V 18	D 18	M 18	S 18	S 18	M 18	J 18	D 18	M 18	M 18
V 19		L 19	(S 38)	M 19	S 19	L 19	(S 51)	J 19	D 19	M 19	V 19	L 19	M 19
S 20		M 20	J 20	D 20	M 20	V 20	L 20	(S 8)	L 20	(S 12)	J 20	S 20	J 20
D 21		M 21	V 21	L 21	(S 47)	M 21	S 21	M 21	M 21	V 21	D 21	M 21	V 21
L 22	(S 34)	J 22	S 22	M 22	J 22	D 22	M 22	M 22	S 22	L 22	(S 11)	J 22	S 22
M 23		V 23	D 23	M 23	V 23	L 23	(S 4)	J 23	J 23	D 23	M 23	V 23	D 23
M 24		L 24	(S 39)	J 24	S 24	M 24	V 24	V 24	M 24	(S 17)	M 24	S 24	L 24
J 25		D 25	M 25	V 25	D 25	M 25	S 25	S 25	M 25	J 25	D 25	M 25	M 25
V 26		L 26	(S 39)	M 26	S 26	L 26	(S 52)	J 26	D 26	M 26	V 26	L 26	M 26
S 27		M 27	J 27	D 27	M 27	V 27	L 27	(S 9)	L 27	(S 13)	J 27	S 27	J 27
D 28		M 28	V 28	L 28	(S 48)	M 28	S 28	M 28	M 28	V 28	D 28	M 28	V 28
L 29	(S 35)	J 29	S 29	M 29	J 29	D 29	M 29	(S 5)	M 29	(S 22)	J 29	S 29	S 29
M 30		V 30	D 30	M 30	V 30	L 30	(S 5)	L 30	J 30	D 30	M 30	D 30	D 30
M 31			L 31	(S 44)	S 31	M 31		M 31	V 31	M 31	L 31	L 31	L 31

■ Vacances, weekends, jours fériés
 ■ Amplitude pour formation sur site qualifiant
 ■ Formation à l'IRTS

4. La formation pratique

Les promotions de première et deuxième année réalisent leur formation pratique de 56 semaines de stage au titre de l'arrêté du 22 août 2018. La formation pratique s'organise comme suit :

Année	Semestre 1	Semestre 2	Total
ETS 1	Stage A : 8 semaines	Stage B 1 : 8 semaines	16 semaines

Année	Semestre 3	Semestre 4	Total
ETS 2	Stage B 2 : 8 semaines	Stage C 1 : 12 semaines	20 semaines

Année	Semestre 5	Semestre 6	Total
ETS 3	Stage C 2 : 12 semaines	Stage C 1 : 8 semaines	20 semaines

Une attention particulière est accordée à la répartition des volumes horaires de stage par année ainsi qu'à la distribution des durées de stage par semestre. Cette distribution, qui respecte le principe d'une formation en alternance, intègre également la règle de répartition de 30 ECTS par semestre qui prend en compte les temps de formation théorique, les temps de stage et le temps de travail personnel.

Les sites qualifiants

Distribution des stages par type d'Etablissement

Etablissement	Albatros 08	IME	ESAT	Foyer de vie
Effectif ETS1 8 semaines		3	4	1
Effectif ETS2 16 semaines	2	3	2	
Effectif ETS3 32 semaines		2	6	

Le stage de 8 semaines peut être considéré comme un stage de découverte et de confirmation du projet professionnel, objectif stipulé comme tel dans le livret de formation.

Sur un effectif de 11 apprenants en troisième année seul 8 apprenants sous statut « Etudiant » et « Demandeur d'emploi » ont effectué un stage de 32 semaines, les 2 salariés n'étant pas concernés par cette modalité pédagogique.

Les apprenants s'orientent à parts égales vers le secteur de l'enfance et de l'adolescence et le secteur adulte.

Le champ du handicap (95 %) est sur-représenté. A cela plusieurs explications :

C'est un champ qui accueille très régulièrement des stagiaires et qui possède une longue expérience de leur accompagnement.

Cependant les terrains de stage ont de plus en plus de difficultés à gratifier les stages de plus de 8 semaines.

La population accueillie dans les structures relevant du champ du handicap correspond au public auprès duquel les futurs professionnels souhaitent s'orienter. De plus, c'est dans ce champ qu'exercent, en grande majorité, les éducateurs techniques spécialisés.

5. Contrôles continus et attribution des E.C.T.S

L'attribution des 180 E.C.T.S est répartie sur les 6 semestres de la façon suivante :

- 1- Semestre 1 : 5 contrôles continus
- 2- Semestre 2 : 6 contrôles continus
- 3- Semestre 3 : 4 contrôles continus
- 4- Semestre 4 : 5 contrôles continus
- 5- Semestre 5 : 5 contrôles continus
- 6- Semestre 6 : 5 contrôles continus

CONTROLES CONTINUS E.T.S. 1 : Année 2022 / 2023

Module	Intitulé	Bloc	Modalité et date	Semestre	ECTS
1 A31	Introduction aux sciences humaines	Bloc 1	<u>Une fiche de lecture (compensable)</u> - Date de l'évaluation : 21 novembre 2022 - Date de rattrapage : 02 décembre 2022	Semestre 1	9
1 B31	La personne et son développement	Bloc 2	<u>Un contrôle de connaissances (rattrapage)</u> - Date de l'évaluation : 28 novembre 2022 - Date de remplacement : 05 décembre 2022 - Date de rattrapage : 12 décembre 2022	Semestre 1	6
5 A31	La question sociale et les politiques publiques	Bloc 8	<u>Un QCM (rattrapage)</u> - Date de l'évaluation : - Date de remplacement : - Date de rattrapage :	Semestre 1	5
6 J31	Projet Voltaire	Bloc 3	<u>Une évaluation (rattrapage)</u> - Date de l'évaluation : - Date de rattrapage :	Semestre 1	1
8 B351	Construction de l'expérience et parcours de formation	Bloc 1	<u>Une note de synthèse (compensable)</u> - Date de l'évaluation : 25 novembre 2022 - Date de rattrapage : 10 janvier 2023	Semestre 1	9

					Total : 30
1 E35	Courants de pensée et pédagogie des auteurs	Bloc 2	<u>Un exposé collectif (compensable)</u> - Date de l'évaluation : - Date de remplacement : - Date de rattrapage :	Semestre 2	7
2 E35	Aménagement du poste de travail, ergonomie	Bloc 3	<u>Un contrôle de connaissances (compensable)</u> - Date de l'évaluation : - Date de remplacement : - Date de rattrapage :	Semestre 2	7
6 J31	Projet Voltaire	Bloc 3	<u>Une évaluation finale (compensable)</u> - Date de l'évaluation : - Date de rattrapage :	Semestre 2	1
6 L31	Langue vivante étrangère	Bloc 6	<u>Une évaluation (rattrapage)</u> - Date de l'évaluation : 22 février 2023 - Date de remplacement : 09 mars 2023 - Date de rattrapage : juin 2023	Semestre 2	1
7 P351	Méthodologie du projet individuel	Bloc 2	<u>Un dossier (compensable)</u> - Date de l'évaluation : 2 juin 2023 - Date de rattrapage : 14 juin 2023	Semestre 2	7
8 W351	Gestion et organisation de la production	Bloc 3	<u>Un questionnaire (compensable)</u> - Date de l'évaluation : 6 juin 2023 - Date de remplacement : 9 juin 2023 - Date de rattrapage : 14 juin 2023	Semestre 2	7

CONTROLES CONTINUS E.T.S. 2 : Année 2022 / 2023

Module	Intitulé	Bloc	Modalité	Semestre	ECTS
2 C31	Maladies et troubles psychiques	Bloc 4	<u>Une bibliographie (compensable)</u> - Date de l'évaluation : - Date de remplacement : - Date de rattrapage :	Semestre 3	9
4 A351	Marché du travail/Emploi/Formation	Bloc 4	<u>Un questionnaire (compensable)</u> - Date de l'évaluation : 7 décembre 2022 - Date de restitution : 5 janvier 2023 - Date de rattrapage : 24 janvier 2023	Semestre 3	9
6 L35	Langue vivante étrangère	Bloc 6	<u>Une évaluation finale (rattrapage)</u> - Date de l'évaluation : 8 novembre 2022 - Date de remplacement : 5 janvier 2023 - Date de rattrapage : février 2023	Semestre 3	3
8 B352	Construction de l'expérience et parcours de formation	Bloc 4	<u>Le dossier de stage (compensable)</u> - Date de l'évaluation : 3 janvier 2023 - Date de restitution : 23 janvier 2023 - Date de rattrapage : 27 janvier 2023	Semestre 3	9
					Total : 30

5 C35	Accès aux droits et juridictions	Bloc 4	<u>Un QCM (rattrapage)</u> - Date de l'évaluation : - Date de remplacement ; - Date de rattrapage :	Semestre 4	5
8 C351	Analyse de l'intervention professionnelle	Bloc 6	<u>Un dossier (compensable)</u> - Date de l'évaluation : 12 mai 2023 - Date de restitution : 17 mai 2023 - Date de rattrapage : 30 mai 2023	Semestre 4	6
8 P351	Pédagogie appliquée et adaptée	Bloc 3	<u>Un dossier (rattrapage)</u> - Date de l'évaluation : 16 mai 2023 - Date de restitution : 19 juin 2023 - Date de rattrapage : 22 juin 2023	Semestre 4	8
8 V351	Soutenance blanche du DC 3.2	Bloc 6	<u>Un oral (compensable)</u> - Date de l'évaluation : 20 juin 2023 - Date de remplacement : 21 juin 2023 - Date de rattrapage : 22 juin 2023	Semestre 4	6
8 V351	Soutenance blanche du DC 4.1	Bloc 7	<u>Un oral (rattrapage)</u> - Date l'évaluation : 21 juin 2023 - Date de remplacement : 22 juin 2023 - Date de rattrapage : 23 juin 2023	Semestre 4	5
					Total : 30

CONTROLES CONTINUS E.T.S. 3 : Année 2022 / 2023

Module	Intitulé	Bloc	Modalité	Semestre	ECTS
8 W352	Gestion et organisation de la production	Bloc 3	<u>Un dossier (compensable)</u> - Date de l'évaluation : 12 décembre 2022 - Date de restitution : 16 janvier 2023 - Date de rattrapage : 30 janvier 2023	Semestre 5	6
8 P352	Pédagogie appliquée et adaptée	Bloc 3	<u>Un dossier (compensable)</u> - Date de l'évaluation : 16 novembre 2022 - Date de restitution : 14 décembre 2022 - Date de rattrapage : 16 janvier 2023	Semestre 5	6
8 V352	Un devoir à domicile du DC 2.2 (Etude de situation)	Bloc 4	<u>Un devoir (compensable)</u> - Date de l'évaluation : 17 novembre 2022 - Date de restitution : 15 décembre 2022	Semestre 5	6
8 V352	1° devoir blanc sur table du DC 2.2 (Etude de situation)	Bloc 4	<u>Un devoir (compensable)</u> - Date de l'évaluation : 19 janvier 2023 - Date de remplacement : 20 janvier 2023 - Date de rattrapage : 30 janvier 2023	Semestre 5	6
8 V352	Soutenance blanche du DC 1.1 (Etude de la relation éducative)	Bloc 1	<u>Un oral (rattrapage)</u> - Date de l'évaluation : 18 janvier 2023 - Date de remplacement : 20 janvier 2023 - Date de rattrapage : 31 janvier 2023	Semestre 5	6
					Total : 30

8 V353	2° devoir blanc sur table du DC 2.2 (Etude de situation)	Bloc 4	<u>Un devoir (compensable)</u> - Date de l'évaluation : 24 février 2023 - Date de remplacement : 13 mars 2023 - Date de rattrapage : 22 mai 2023	Semestre 6	6
8 V353	Soutenance blanche DC 1.2 (Mémoire professionnel)	Bloc 2	<u>Un oral (rattrapage)</u> - Date de l'évaluation : 22 mai 2023 - Date de remplacement : 23 mai 2023 - Date de rattrapage : 8 juin 2022	Semestre 6	7
8 V353	Soutenance blanche du DC 3.1. (Communication professionnelle)	Bloc 5	<u>Un oral (rattrapage)</u> - Date de l'évaluation : 23 mai 2023 - Date de remplacement : 8 juin 2023 - Date de rattrapage : 9 juin 2023	Semestre 6	7
8 V354	Un devoir blanc du DC 4.2 (Les politiques publiques)	Bloc 8	<u>Un devoir (rattrapage)</u> - Date de l'évaluation : 27 avril 2023 - Date de remplacement : 9 mai 2023 - Date de rattrapage : 22 mai 2023	Semestre 6	4
4 A352	De l'exclusion à l'insertion	Bloc 4	<u>Un questionnaire (compensable)</u> - Date de l'évaluation : 24 avril 2023 - Date de remplacement : 26 avril 2023 - Date de rattrapage : 22 mai 2023	Semestre 6	6
					Total : 30

Selon les cas, les contrôles continus font l'objet d'un rattrapage ou d'une compensation.

Les formateurs de la filière ont fait le choix de ne pas intégrer dans les contrôles continus les notes des épreuves de certification, et ceci, afin d'éviter toute confusion entre attribution des ECTS et validation des Domaines de Compétences. Il y a aussi un souhait à diminuer la charge du travail des étudiants. Effectivement la formation d'éducateur technique spécialisé est caractérisée par ses 1200 heures de théorie, bien moins nombreuses que les autres filières de niveau 6. Cette quantité réduite de temps consacré à la théorie peut générer une pression accrue sur les apprenants, les contraignant à consacrer une grande partie de leur troisième année à la préparation des certifications plutôt qu'à l'acquisition de nouvelles connaissances. Cette disparité dans la répartition du temps d'étude peut limiter les opportunités d'exploration et de développement personnel, affectant ainsi le processus d'apprentissage dans son ensemble.

Une attention particulière a été portée aux modalités d'évaluation afin que celle-ci soient le plus variées possibles : au niveau des écrits on retrouve : une fiche de lecture, des questionnaires, un QCM, une note de synthèse, des dossiers individuels, une bibliographie et au niveau des oraux : un exposé collectif et des soutenances blanches préparatoires aux épreuves de certification.

6. Les blocs de compétences.

Il est à noter que nous avons commencé à traduire les domaines de compétences en Bloc de compétences comme les textes réglementaires le soulignent et comme l'arrêté du 23 mai 2023 qui apporte quelques modifications sur les DC 3 et DC 4. Donc:

DC 1	DC 1.1	BLOC 1	Étude de la relation éducative
	DC 1.2	BLOC 2	Mémoire de la pratique professionnelle
DC 2	DC 2.1	BLOC 3	Mise en pratique en situation sur site qualifiant
	DC 2.2	BLOC 4	Etude de situation
DC 3	DC 3.1	BLOC 5	Élaboration d'une communication professionnelle
	DC 3.2	BLOC 6	Analyse d'un travail en équipe pluri professionnelle
DC 4	DC 4.1	BLOC 8	Dossier à partir d'un questionnement en lien avec le terrain
	DC 4.2	BLOC 7	Contrôle des connaissances des politiques

7. La commission pédagogique

La commission pédagogique de la formation est placée sous la présidence d'un représentant de l'URCA, et en présence de la direction de l'IRTS CA.

Elle se prononce sur l'organisation de la formation, les modalités d'évaluation des étudiants, la validation des unités d'enseignement et des périodes de formation pratique. Les décisions relatives au passage des étudiants dans l'année supérieure, les redoublements, et les allègements de formation lui sont également soumis pour avis. »

Les membres de la commission pédagogique sont désignés par la direction de l'IRTS CA.

Elle se compose de :

- Un enseignant-chercheur désigné par le président de l'URCA ;
- La direction générale de l'IRTS CA et de la direction pédagogique ;
- Le préfet de Région ou son représentant ;
- Le recteur de région académique ou son représentant ;
- Les responsables des formations, ou leurs représentants désignés par la direction générale de l'IRTS CA
- Deux enseignants ou formateurs intervenant dans la formation ;
- Un étudiant suivant la formation ;
- Deux représentants des secteurs professionnels.

La commission pédagogique peut s'adjoindre les conseils de toute personne extérieure dont la consultation est jugée utile selon les sujets traités.

- Objet de la commission pédagogique

Allègements et dispenses :

Afin d'examiner les demandes, un tableau récapitulatif par filière est présenté à la commission à la rentrée universitaire. Ce tableau explicite le cadre réglementaire des allègements ou dispenses, ainsi que le volume horaire, et les contenus concernés pour chaque apprenant.

Passage en année supérieure :

Afin d'examiner le passage en année supérieure, la commission se réunit au cours du mois de juillet. Un tableau récapitulatif des étudiants par promotion est présenté en reprenant tout élément nécessaire à la compréhension de la situation de l'apprenant (notes, taux d'absentéisme justifié et injustifié, insatisfaction du parcours, appréciation des terrains de site qualifiants ...).

Suspensions, reports et arrêts de formation :

Les courriers de demandes de suspensions, de reports et d'arrêts de formation sont envoyés par mail pour avis aux membres de la commission physique de Février et Juillet . Les membres de la commission ont 5 jours ouvrés pour répondre. En cas d'absence de retour, la demande est considérée comme acceptée.

A chaque commission pédagogique une synthèse des demandes est présentée aux membres avec la date de validation ou de refus de la demande par le président de la commission.

Validation des ECTS :

Afin d'examiner l'acquisition des ECTS acquis par les apprenants, un tableau de synthèse par promotion fournit à la commission le nombre de crédit acquis par apprenant.

8. La certification

L'IRTS-CA a présenté 11 candidats au D.E.E.T.S session 2023, 11 ont obtenu leur diplôme.

La candidate réinscrite aux deux épreuves du DC 1 : Accompagnement social et éducatif spécialisé : (DC 1.1) bloc 1 : « Etude de la relation éducative » et (DC 1.2) bloc 2 : « Mémoire de pratique professionnelle » domaine de compétences 2 » a obtenu la validation et de fait son diplôme.

7 épreuves ont été organisées par le Centre de formation et ont eu lieu à l'IRTS-CA et sur les sites qualifiants :

(DC 1.1) bloc 1 : « Etude de la relation éducative » (22 février 2023)

L'ensemble des candidats ont validé cette épreuve programmée en troisième année.

Le (DC 2.1) bloc 3 : « Mise en situation pratique du site qualifiant » (Mars et avril 2023)

Le (DC 2.2) bloc 4 : « Etude de situation » (30 mars 2023)

L'ensemble des candidats ont validé ces deux épreuves programmées en troisième année.

Le (DC 3.1) bloc 5 : « Elaboration d'une communication professionnelle » (23 mai 2023).

Le (DC 3.2) bloc 6 : « Analyse d'un travail en équipe pluriprofessionnelle » (22 juin 2022).

L'ensemble des candidats ont validé ces deux épreuves programmées en troisième et deuxième année.

Le (DC 4.1) bloc 8 : « Dossier à partir d'un questionnaire en lien avec le terrain » (23 juin 2022).

Le (DC 4.2) bloc 7 : « Contrôle de connaissances » (23 mai 2023).

L'ensemble des candidats ont validé ces deux épreuves programmées en deuxième année et troisième année.

Les candidats ont été admis le 11 juillet 2023.

La cérémonie de remise des diplômes a eu lieu au caveau de Castelneau de Reims le vendredi 23 octobre 2023. Félicitations aux diplômés de la sessions 2023 !



La préparation aux épreuves de certification ne mobilise pas moins de 10 modules, soit 303 heures. Ce qui signifie qu'un quart des 1200 heures du dispositif de formation est consacré à cette préparation.

Semestre	BLOC	Intitulé de l'épreuve	Module d'accompagnement
Semestre 4	BLOC 6 (DC 3.2)	Analyse d'un travail en équipe pluriprofessionnelle	Module 8 K35 : Analyse d'un travail en équipe pluriprofessionnelle (30 heures)
	BLOC 8 (DC 4.1)	Dossier à partir d'un questionnaire en lien avec le terrain	Module 8 F35 : Travail en partenariat et en réseau (30 heures)
Semestre 5	BLOC 1 (DC 1.1)	Etude de la relation éducative	Module 8 C352 : Analyse de l'Intervention Professionnelle (30 heures)
	BLOC 4 (DC 2.2)	Etude de situation	Module 7 P352 : Projet éducatif et dispositifs de formation (30 heures)
Semestre 6	BLOC 3 (DC 2.1)	Mise en situation sur site qualifiant	Module 8 P351 : Pédagogie appliquée et adaptée (30 heures) Module 8 P352 : Pédagogie appliquée et adaptée (30 heures) Module 7 F352 : Gestion et organisation de la production (30 heures)
	BLOC 5 (DC 3.1)	Elaboration d'une communication professionnelle	Module 8 E35 : Communication professionnelle (30 heures)
	BLOC 7 (DC 4.2)	Contrôle de connaissances	Module 5A35 : Les politiques publiques (30 heures)
	BLOC 2 (DC 1.2)	Mémoire de pratique professionnelle	Module 8 G35 : Guidance mémoire (33 heures)

Outre le temps dévolu à la préparation de ces épreuves de certification, il convient de prendre en compte le temps que l'assistante de formation consacre à l'organisation de la passation des 7 épreuves de certification dévolues au Centre de formation : courrier de dépôt des dossiers (version papier et numérique) ; réception et envoi des dossiers aux jurys ; convocations aux épreuves (apprenants et jurys) et de transmissions des notes aux apprenants ; enregistrement des documents (version papier et numérique) ; organisation des jurys d'harmonisation ; archivage des PV et des relevés de notes, etc.

9. L'insertion professionnelle

Après le diplôme :

Inès CANOVAS : en poste CDI d'ES au sein d'un IME dans la marne

Chloé LOUBARESE : en poste CDD sur ES en IME dans la marne

Kevin JACQUEMET : en poste CDI ETS en ESAT dans la marne

Jérôme PREVOT : toujours en poste sur l'ESAT dans les Ardennes

Marie BATTAGLIA : en poste CDI sur ESAT dans les Ardennes

Marjorie MOLE : en poste CDI en ESAT dans la marne

Solène GODEFRIN : en poste CDI en ESAT dans la marne

Avrylle ROBIN : en poste CDI en IME dans la marne

Amélie MOITY : en poste ES dans le Sud-ouest

Luna HUMBERT : ?

Louise BERTRAND : ?

Etablissement	IME	ESAT
Effectif	3	5

Les sortants exercent en majorité dans la Région Champagne-Ardenne :

Département	08	51
Effectif	2	6

10. L'équipe pédagogique

Il importe de rappeler ici le professionnalisme de l'équipe pédagogique. En effet 7 intervenants vacataires assurent l'encadrement de 7 modules dont 5 modules préparatoires à des épreuves de certification.

Intervenant	Qualification	Module	Intitulé	Année
Marie-Claude COURTEAUX	DEETS	8W351	Gestion et organisation de la production	ETS 1
Pascaline GRONDIN	DEETS / CAFERUIS en cours	8W352	Gestion et organisation de la production	ETS3
Anne RAKOTONANDRASANA	DEETS	8 C351	Analyse de l'Intervention Professionnelle	ETS 2
Nicolas MAGDO	DEETS	8 P351	Pédagogie appliquée et adaptée (DC 2.1) BLOC 3	ETS 2
Carine LEON-CROUZET	Psychologue	8 K35 8 E35	Analyse d'un travail en équipe pluriprof. (DC 3.1) BLOC 5 Communication professionnelle (DC 3.2) BLOC 6	ETS 2 ETS 3
Isabelle DEPREUX	DEETS	8 P352	Pédagogie appliquée et adaptée (DC 2.1) BLOC 3	ETS 3
Sébastien DELVAL	ES	8F35	Travail en réseau et partenariat (DC 4.1) BLOC 8	ETS2

Contrairement à l'an passé, il y a moins de vacataire car l'arrivée d'un ETP temps plein sur la filière a permis d'intervenir sur 2 modules (le dossier de la relation éducative DC 1 (DC 1.1) BLOC 1 et l'étude de situation DC2 (DC 2.2) BLOC 4.

Il importe aussi de souligner que chaque nouvelle réforme nécessite des temps de travail et d'harmonisation avec les vacataires afin d'actualiser les contenus et les modalités d'évaluation en regard des textes officiels.

11. Bilan et perspectives

L'année 2023 a diplômé tous les ETS 3. Un 100% de résultat vient gratifier la filière.

Commission pédagogique

Un arrêt de formation à été déclaré en septembre 2022 pour une apprenante en tout début de 3^{ème} année. Cet arrêt fut une demande de l'intéressée pour des raisons personnelles.

Démarche qualité

La démarche qualité initiée cette année permet de mesurer le taux de satisfaction sur la pédagogie mise en œuvre par promotion :

- Taux de satisfaction de la promotion ETS 1 : 8/10 pour un taux de réponse de 100 %
- Taux de satisfaction de la promotion ETS 2 : 8/10 pour un taux de réponse de 57.14%
- Taux de satisfaction de la promotion ETS 3 : 7,5/10 pour un taux de réponse de 66.66 %

Les taux de satisfaction sur la pédagogique mise en œuvre doivent être corrélés aux taux de réponse.

Conclusion

La baisse d'effectif d'entrants en première année en 2022-2023 et la volonté de maintenir le dispositif de formation ETS en Région Champagne-Ardenne, nous conduit à envisager une action d'information et de sensibilisation sur le métier et la formation d'ETS à destination des lycéens préparant des baccalauréats techniques et/ou professionnels, en privilégiant, dans un premier temps, les lycées rémois. Pour l'heure, un listing de Lycées a été arrêté et, un travail est en cours, tout comme l'an passé, avec le service communication afin de réaliser des brochures, flyers et affiches qui viendraient compléter les renseignements disponibles sur le site de l'Institut. Par ailleurs, un projet de réalisation d'une capsule vidéo avec deux ESAT partenaires présentant le métier et la formation est à étude.

Institut Régional du Travail Social
Champagne-Ardenne

8 rue Joliot Curie
51100 REIMS

Assistante pédagogique – Blandine DANAU

Tel : 03 26 06 93 09

Télécopie : 03 26 06 29 64

Email : blandine.danau@irtsca.fr

Web : <http://www.irtsca.fr>

Conception et réalisation : IRTS Champagne-Ardenne

Impression : IRTS Champagne-Ardenne – juin 2023

